

DECRET N° 2013-517 DU 24 DECEMBRE 2013

portant nomination de Monsieur **Euloge AKPO**,
magistrat, en qualité de Président du Tribunal
de Première Instance de Première Classe de
Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2013-313 du 03 juillet 2013 portant détachement à titre de régularisation de Monsieur **Euloge AKPO**, Magistrat pour servir à la Cour Constitutionnelle ;
- Vu** le décret n° 2013-315 du 03 juillet 2013 portant abrogation du décret n° 2013-257 du 07 juin 2013 portant nomination dans les Parquets des Tribunaux de Première Instance, uniquement en ce qui concerne Monsieur Euloge AKPO ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Euloge AKPO**, Magistrat est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2013-.315 du 03 juillet 2013 susvisé, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, Porte-parole du Gouvernement,

Jonas GBIAN

Mémouna KORA ZAKI LEADI
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 GS/MJLDH-PPG 4 MEF4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.

cta